

APPEL A PROJETS DE MASTERS FRANCO-ESPAGNOLS

Limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2009

En France, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires étrangères et européennes,
en Espagne, le ministère de la science et de l'innovation¹,
lancent un deuxième appel à projets de formations de masters franco-espagnols construits en partenariat, conformément aux dispositions prises lors du 9^{ème} Sommet franco-espagnol du 16 novembre 2006 à Gérone

Les projets de masters franco-espagnols

- Ils doivent être présentés par des établissements autorisés à délivrer les diplômes concernés selon les procédures nationales en vigueur dans leurs pays respectifs. En France, le master franco-espagnol doit s'appuyer sur le socle d'une offre de formation habilitée.

La formation conjointe de master donne lieu à la délivrance d'un diplôme conformément à la réglementation en vigueur dans les deux pays.

Les dispositions relatives à la formation et à la délivrance du master franco-espagnol figurent dans une convention de coopération signée par les établissements partenaires.

- Ils peuvent être proposés par un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur dans chaque pays. Les partenariats peuvent être bilatéraux ou constitués en réseaux. Dans ce dernier cas, la participation doit être au minimum de trois équipes au total pour les deux pays. Le projet de master franco-espagnol est alors coordonné, dans chacun des pays, par un seul enseignant-chercheur, responsable de sa mise en œuvre, et il est présenté par l'établissement dont relève cet enseignant-chercheur.

La subvention

Une subvention d'appui au lancement du master franco-espagnol sera accordée à 5 à 10 projets sélectionnés.

Ce soutien pourra être éventuellement reconduit pendant les 2 années suivant l'année du premier soutien.

La subvention est essentiellement destinée

- à la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs (à l'exclusion de toute rémunération) impliqués dans le master conjoint ;
- aux coûts liés à la promotion et à la diffusion de l'information sur le master et à l'animation du réseau.

Evaluation et sélection

L'évaluation des projets est assurée par une commission d'experts constituée par les ministères concernés (MESR et MAEE) et les conférences représentatives des établissements d'enseignement

¹ <http://web.micinn.es>

Mapa de becas y Ayudas

Movilidad RRHH

Movilidad de Profesores visitantes en másteres oficiales

Convocatoria 2009

Másteres desarrollados conjuntamente por universidades españolas y francesas

supérieur, selon la grille de notation suivante : A1 excellent, A2 très bon ; B bon ; C : moyen D : irrecevable.

La sélection des projets est assurée par une commission mixte composée à parité par les représentants institutionnels des deux pays, sur la base des évaluations présentées de part et d'autre.

Les critères de sélection seront les suivants :

- a) qualité de la coopération : complémentarité académique et scientifique des partenaires, intégration de la formation dans une stratégie de coopération des établissements porteurs ;
- b) contenu pédagogique : modalités de l'enseignement, du contrôle des connaissances, équipements et logistique mis à la disposition des étudiants ;
- c) équipe pédagogique française et espagnole du master : activités d'enseignement, de recherches et mobilité ;
- d) valeur ajoutée du master par rapport à des formations similaires dans la discipline et perspectives en matière de recherche et/ou de professionnalisation.

Les candidatures

Seuls les projets déposés par chacun des établissements partenaires auprès des instances compétentes de part et d'autre seront éligibles.

Les projets de master sont présentés, en France, par l'établissement d'enseignement supérieur auquel appartient le responsable coordinateur du projet de master. C'est également l'établissement concerné qui présentera la demande de renouvellement des subventions accordées les deux années suivantes. L'inscription du projet dans la stratégie de l'établissement en matière de coopération doit être confirmée par les instances compétentes au sein de l'établissement.

Le formulaire de candidature est joint

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2009

Sélection des projets : fin mai 2009

Information des établissements : début juin 2009

Contacts :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction des relations internationales et de la coopération
Bureau des affaires européennes bilatérales (DREIC B2)
110 rue de Grenelle – 75357 Paris 07 SP

Pernette Lafon : 01 55 55 09 06 – pernette.lafon@education.gouv.fr

Ambassade de France en Espagne

patrick.quidel@diplomatie.gouv.fr